



EPREUVE DE SELECTION ENTRETIEN 2021 : INFOS PRATIQUES

L'ENTRETIEN DE SELECTION

COMPOSITION DU JURY

- Un.e cadre de santé infirmier.ère, formateur.trice permanent.e de l'institut ;
- Une personne extérieure à l'institut, cadre de santé des services de soins ou personne qualifiée en pédagogie et/ou en psychologie.

FINALITES

Cet entretien porte sur l'expérience professionnelle du.de la candidat.e.

Il est destiné à apprécier son projet professionnel et ses motivations ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

MODALITES

L'entretien d'une durée de 20 minutes **s'appuie sur le dossier** remis lors de l'inscription aux épreuves de sélection.

Celui-ci comprend :

- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité**
- Les diplômes obtenus
- La ou les attestations employeurs et/ou justificatifs de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale ;** attestation.s de formations continues
- Un curriculum vitae**
- Une lettre de motivation**

- **20 mn d'entretien :**

- 10 minutes maximum pour la présentation personnelle : expérience.s, projet, motivation.s.
- 10 minutes minimum consacrées à l'échange avec le jury.

NOTATION

Epreuve notée sur 20.

Pour pouvoir être admis.e, le.la candidat.e doit obtenir un total d'au moins 10 sur 20 à l'épreuve.

INFOS PRATIQUES

Affichage des résultats d'admission sur le site de l'IFSI : **jeudi 27 mai 2021 à 15 heures**

Aucun résultat n'est donné par téléphone.



Le.la candidat.e admis.e aura jusqu'au **jeudi 3 juin 2021 à 23h59** pour confirmer par écrit (courrier avec cachet de la poste faisant foi, ou mail) son admission.

Puis il.elle devra finaliser son inscription dans les 4 jours ouvrés suivants, soit le **jeudi 10 juin 2021 à 23h59 au plus tard**, cachet de la poste faisant foi.

En cas de non respect de ces échéances, il.elle sera réputé.e avoir renoncé au bénéfice de son admission et sa place est proposée au.à la candidat.e inscrit.e en rang utile sur la liste complémentaire.

Les candidat.e.s inscrit.e.s sur Parcoursup devront au moment de leur inscription définitive fournir une attestation de désinscription.

Les candidat.e.s non inscrit.e.s sur Parcoursup devront présenter une attestation de non-inscription (à demander sur la plateforme Parcoursup).

Ils.elles devront en outre s'être acquitté.e.s de la CVEC et présenter le document l'attestant.